

## Le droit de poser des questions

Les actionnaires, porteurs d'obligations, porteurs d'obligations convertibles et titulaires de droits de souscription ne peuvent exercer leur droit de poser des questions au conseil d'administration et/ou au commissaire que par écrit et précédemment à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2020.

Toute question écrite doit être adressée à NV Bekaert SA au plus tard le **samedi 9 mai 2020** et sera répondue avant le vote lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en publiant la réponse sur notre site internet:

- si la question se rapporte aux sujets de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire;
- dans la mesure où la communication de données ou de faits ne porte pas préjudice à NV Bekaert SA et n'est pas en conflit avec les engagements de confidentialité souscrits par NV Bekaert SA ou ses administrateurs; et
- si les titres de l'actionnaire, le porteur d'obligations, le porteur d'obligations convertibles ou le titulaire de droits de souscription posant la question, sont enregistrés à son nom à la date d'enregistrement du **mercredi 29 avril 2020**.

Toute question écrite doit être adressée à l'une des adresses suivantes:

NV Bekaert SA  
Secrétaire générale - Assemblées Générales  
Bekaertstraat 2  
BE-8550 Zwevegem  
Belgique

Téléfax: +32 56 76 61 02 - à l'attention de la Secrétaire générale - Assemblées Générales

Adresse e-mail: [generalmeetings@bekaert.com](mailto:generalmeetings@bekaert.com).

---